

Pour de l'aide :
Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372
Cellulaire Sébastien Fontaine: 705.677-9946

Pour la réunion :
Par Google Meet : meet.google.com/rtg-noor-jrm

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE**

À SUDBURY

**SALLE JEAN-MARC AUBIN
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

À 9 h30

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.) → Réunion régulière : le mercredi 30 août 2023
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER *Présidence
- E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

- a) Reconnaissance des employés du Conseil : néant
- b) Dossiers pédagogiques : Animation culturelle
- c) Sorties éducatives (*Annexe F.1.c.*)
- d) Comités d'admission

2. AFFAIRES

*A. Gélinas

- a) Rapport financier intérimaire (*Annexe F.2.a.*)
- b) Rapport annuel 2022-2023 de l'équipe provinciale de vérification interne (*Annexe F.2.b.*)
- c) Rapport annuel détaillé présenté au Conseil pour l'exercice prenant fin le 31 août 2023 (*Annexe F.2.c.*)
- d) Rapport annuel présenté au Conseil puis transmis au ministère de l'Éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2023 (*Annexe F.2.d.*)

3. INSTALLATIONS

- a) Permis d'utilisation des locaux – néant

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSE

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
(*Annexe G.1.iii.a.*) (*Annexe G.1.iii.b.*) À VENIR

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité de participation des parents – à déterminer

Néant.

- Comité chargé de l'éducation de l'enfant en difficulté
 - Réunion : le 25 septembre 2023

- Comité d'éducation

Néant.

- Comité de l'environnement – à déterminer

Néant.

- Comité d'équité, diversité et inclusion – à déterminer

Néant.

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES (*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le mardi 24 octobre 2023 ➤ Réunion du Conseil

J. LEVER DE LA SÉANCE

OJ-R-16 SEPTEMBRE 2023

Pour de l'aide :
Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372
Cellulaire Sébastien Fontaine : 705-677-9946

DOC.PV-R-30 AOÛT 2023

**Audio : 705.671.1533 (p.2610) ou
1.800.465.5993 (p.2610) CODE 1234#**

Google Meet

meet.google.com/kmt-bre0-pzt

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

**SALLE JEAN-MARC AUBIN
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 30 AOÛT 2023

À 19 h 05

MEMBRES PRÉSENTS : Rachelle Beaubien
 Robert Boileau
 Jocelyn Bourgoïn
 Josée Bouchard
 François Boudreau
 Andréane Chénier
 Carole G. Anderson
 Anne-Marie Gélineault, présidente
 Monique Hébert-Bérubé
 Julie Olivier
 Louise Primeau
 Francine Vaillancourt, vice-présidente
 Renée-Anne Borecki, élève-conseillère
 Abigail Poulin, élève-conseillère

MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION : Eric Despatie, directeur des ressources humaines
 Carole Dubé, directrice des communications
 Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation
 Laura Ganyo, surintendante de l'éducation
 Alain Gélinas, surintendant des affaires
 Catherine Grenier, secrétaire-archiviste
 Norma Saad, surintendante de l'éducation

MEMBRES ABSENTS : Robert Boileau

PROCÈS-VERBAL

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence

Proposition 23-R090 – Carole G. Anderson et Jocelyn Bourgoin
Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu *le mercredi 30 août 2023* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(*Annexe C.1.i.*) → *Réunion régulière : le mercredi 21 juin 2023*

Proposition 23-R091 – François Boudreau et Andréane Chénier
Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu à Sudbury en présentiel et par vidéoconférence *le mercredi 21 juin 2023* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER *Présidence

E. DÉLÉGATION

Éducation primaire sans écran (présentation d'un parent)

Monsieur Fontaine fait un rappel du déroulement d'une délégation.

Docteur Dubé fait sa présentation aux conseillers.

Mademoiselle Borecki demande s'il y aurait des exceptions pour les élèves à besoins spéciaux.

Monsieur Boudreau demande si d'autres écoles ont retiré les écrans de la salle de classe. Madame Dubé répond que la Suède a récemment annoncé qu'elle retirait les écrans de la salle de classe. La France, l'Espagne et la Chine mettent des limites sur l'utilisation des écrans en salle de classe.

Madame Gélinault remercie Madame Dubé pour sa présentation et lui explique qu'on lui remettra une réponse suite aux discussions de la table politique sur le sujet.

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

- a) Reconnaissance des employés du Conseil : Néant.
- b) Dossiers pédagogiques : Néant
- c) Sorties éducatives

Néant

- d) Comités d'admission

Proposition 23-R092 – Carole G. Anderson et Monique Hébert-Bérubé
Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos aux écoles précisées selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

- e) Programmes d'été 2023

Madame Brouillard-Landry fait une présentation sur les programmes d'été 2023.

- f) Retour en classe

Monsieur Fontaine annonce que tout s'aligne bien pour la rentrée la semaine prochaine.

Il explique que vendredi sera la journée pédagogique systémique pour tous les membres du personnel du Conseil. Nous aurons deux conférenciers, dont Alexis Normand et Marius Bourgeois. Les écoles ont travaillé leur plan de francisation.

Monsieur Fontaine rajoute aussi qu'on planifie l'envoi d'une lettre d'accueil aux membres du personnel et une aux parents.

2. AFFAIRES

*A. Gélinas

Néant

3. INSTALLATIONS

- a) Permis d'utilisation des locaux – néant

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

NÉANT

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

- Lettre du ministère des Collèges et Universités et lettre de l'ACÉPO (*Annexe G.1.i.i.*)(*Annexe G.1.i.ii.*)

Monsieur Fontaine partage les grandes lignes de la lettre de l'ACÉPO pour le programme 'Étudier et rester' qui est disponible dans le domaine de la santé.

ii) FNCSF

- Colloque – 26 au 28 octobre 2023 à Sudbury
- Nomination de 3 délégués

Madame Gelineault et Monsieur Fontaine rappellent aux conseillers de s'inscrire au colloque de la FNCSF et de faire leurs réservations d'hôtel dès que possible. Mesdames Primeau, Vaillancourt et Gelineault seront les membres votants. Madame Chénier sera remplaçante, le cas échéant.

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

Les élèves-conseillères ont été assermentées à la réunion à huis clos.

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité de participation des parents
 - première réunion à déterminer
- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté
 - prochaine réunion : 25 septembre 2023
- Comité d'éducation
 - prochaine réunion à déterminer
- Comité d'environnement
 - prochaine réunion à déterminer
- Comité d'équité, diversité et inclusion
 - prochaine réunion à déterminer

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 23-R093 – Julie Olivier et Monique Hébert-Bérubé
Que le Conseil accorde un congé d'absence à Robert Boileau pour la réunion
régulière ayant lieu le mercredi 30 août 2023.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES

Néant

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Les 15 et 16 septembre 2023 ➤ Réunion du Conseil ➤ Sudbury

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 23-R094 – Julie Olivier et Louise Primeau
Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 20 h 20.

ADOPTÉE

PV-R-30 AOÛT 2023

Sorties éducatives, culturelles et sportives – septembre 2023

A. Périlleuses :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Macdonald-Cartier	Les 16 et 19 septembre	Parc Kivi	Le vélo de montagne (pratiques)	Environ 15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Dan Beaulne Accompagnateur :	À déterminer
É. s. Macdonald-Cartier	Le 21 septembre	Parc Kivi	Le vélo de montagne (compétition)	Environ 15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Dan Beaulne Accompagnateur :	À déterminer
É. s. Macdonald-Cartier	Le 26 septembre	Walden Cross Country Ski Club	Le vélo de montagne (pratiques)	Environ 15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Dan Beaulne Accompagnateur :	À déterminer
É. s. Macdonald-Cartier	Le 28 septembre	Walden Cross Country Ski Club	Le vélo de montagne (compétition)	Environ 15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Dan Beaulne Accompagnateur :	À déterminer
É. s. Macdonald-Cartier	Le 5 octobre	Île Manitoulin	Le vélo de montagne (compétition)	Environ 15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Dan Beaulne Accompagnateur :	À déterminer
É. s. l'Orée des Bois	Du 13 au 17 novembre À l'intérieur des cours de technologie et de science environnementale	Terrain de l'école et parc municipal (Dubreuilville)	Un projet de construction hors de l'école	12 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsables : Anne Lemieux-Gravel Paul Dechamplain Sophie Roy Accompagnateur :	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. l'Orée des Bois	Le 7 février	Parc municipal (Dubreuilville)	La glissade/le tubing	12 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Anne Lemieux-Gravel Accompagnatrice : Nathalie Bélanger-Tremblay	Ils marchent
É. s. l'Orée des Bois	Le 8 février	Rivière Magpie	La pêche sur la glace	12 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Anne Lemieux-Gravel Accompagnatrice : Nathalie Bélanger-Tremblay	Ils marchent
É. s. l'Orée des Bois	Les 12, 14 et 16 février	Sentiers autour de Dubreuilville	Le ski de fond	15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Sophie Roy Accompagnatrice : Nathalie Bélanger-Tremblay	Aucun
É. s. l'Orée des Bois	Le 16 février	Searchmont Ski Resort	Le ski alpin/la planche à neige	21 élèves 9 ^e – 12 ^e année	65 \$ / élève Coût total : 1 365 \$ + autobus	Responsable : Anne Lemieux-Gravel Accompagnateurs : Tous les enseignants et des parents	Autobus scolaire
É. s. l'Orée des Bois	Le 29 mars	Rivière Magpie	La pêche sur la glace	4 élèves 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Paul Dechamplain Accompagnateurs : Enseignant à déterminer Nathalie Bélanger-Tremblay Parents accompagnateurs	Ils marchent

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. l'Orée des Bois	Les 13 et 14 mai	Cours d'école et boisé autour de l'école	Le camping à la belle étoile et la survie en nature	4 élèves 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Paul Dechamplain Accompagnateurs : Enseignant à déterminer Nathalie Bélanger-Tremblay Parents accompagnateurs	Ils marchent
É. s. l'Orée des Bois	Du 5 au 7 juin	Rivière Magpie	Le canotage, la survie en nature et le camping à la belle étoile	4 élèves 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Paul Dechamplain Accompagnateurs : Enseignant à déterminer Nathalie Bélanger-Tremblay Parents accompagnateurs	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. l'Orée des Bois	Le 14 juin	Lac vert (Dubreuilville)	La natation	21 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Anne Lemieux-Gravel Accompagnateurs : Tous les enseignants et les TES	Ils marchent
É. s. l'Orée des Bois	Le 17 juin À l'intérieur des cours de plein air et vie active et santé	Lac vert (Dubreuilville)	Le kayak	15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Paul Dechamplain Accompagnatrice : Nathalie Bélanger-Tremblay	Ils marchent

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 31 août 2022 et du 31 août 2023

Dépenses :		Budget 2021-2022	Dépenses actuelles 31 août 2022	% dépensé	Budget 2022-2023	Dépenses actuelles 31 août 2023	% dépensé	
1	Titulaires de classe	26 651 385	26 801 474	100,6%	26 672 380	26 978 508	101,1%	C
2	Enseignants suppléants	1 235 954	1 608 681	130,2%	1 238 688	2 013 453	162,5%	C
3	Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 330 873	4 226 770	97,6%	4 756 176	4 622 420	97,2%	A
4	Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 408 266	1 374 612	97,6%	1 364 403	1 321 080	96,8%	A
5	Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 741 717	2 115 221	77,1%	2 523 976	2 138 309	84,7%	D
6	Ordinateurs de classe	1 158 685	972 516	83,9%	1 059 124	839 822	79,3%	F
7	Soutien professionnel et paraprofessionnel	8 094 056	7 636 173	94,3%	6 128 532	5 907 999	96,4%	A
8	Services de bibliothèque et d'orientation	685 223	690 563	100,8%	674 248	635 129	94,2%	A
9	Perfectionnement professionnel	188 351	79 619	42,3%	211 258	123 069	58,3%	K
10	Directions, directions adjointes	2 954 222	2 815 248	95,3%	3 007 525	3 020 554	100,4%	E
11	Secrétaires d'école et fournitures	1 793 011	1 694 475	94,5%	1 752 843	1 717 917	98,0%	A
12	Coordinateurs, coordinatrices et consultants	1 886 161	1 811 471	96,0%	1 615 328	1 599 546	99,0%	A
13	Administration des conseils scolaires	3 609 893	3 486 379	96,6%	3 310 597	3 308 593	99,9%	A
14	Fonctionnement et entretien des écoles	6 859 717	7 765 726	113,2%	7 000 156	7 229 439	103,3%	H
15	Education permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	1 975	0,0%	-	-	0,0%	A
16	Transport des élèves	3 748 992	3 736 964	99,7%	3 749 323	3 762 500	100,4%	A
17	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 354 506	66 817 867	99,2%	65 064 557	65 218 338	100,2%	
CAPITAL								
18	Réfections	8 673 876	4 391 823	50,6%	10 574 704	3 871 417	36,6%	A
19	Amortissement	4 626 883	2 320 481	50,2%	4 626 883	2 692 863	58,2%	I
20	Total des dépenses du capital	13 300 759	6 712 304	50,5%	15 201 587	6 564 280	43,2%	
21	TOTAL	80 655 265	73 530 171	91,2%	80 266 144	71 782 618	89,4%	

Notes explicatives:

A - La dépense est comparable à celle de l'an dernier.

C - Nous avons eu plus de congés à remplacer à comparer à l'année précédente.

D - Nous avons budgété des contingents sur cette ligne afin que nous puissions avoir une partie pour de la suppléance.

E - Nous avons eu plus de congés de maladie en 2022-2023.

F - Nous sommes plus tôt dans la préparation du rapport et nous attendons encore des factures.

H - Nous avons porté une attention particulière aux dépenses et nous avons fait des projets pour réduire les dépenses de fonctionnement.

I - L'amortissement est une estimation en ce moment.

K - Nous avons été en mesure de reprendre un peu les formations.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire pour les autres dépenses
En date du 31 août 2023

Dépenses :	Budget 2022-2023	Dépenses actuelles 31 août 2023	% dépensé	Prévision des dépenses 31 août 2023	% prévu
1 Titulaires de classe	69 549	77 796	111,9%	69 549	100,0%
2 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 523 976	2 138 309	84,7%	2 397 777	95,0%
3 Ordinateurs de classe	1 059 124	839 822	79,3%	1 006 168	95,0%
4 Soutien professionnel et paraprofessionnel	963 219	848 529	88,1%	915 058	95,0%
5 Perfectionnement professionnel	211 258	123 069	58,3%	211 258	100,0%
6 Directions, directions adjointes	76 080	12 166	16,0%	75 319	99,0%
7 Secrétaires d'école et fournitures	370 952	365 545	98,5%	333 857	90,0%
8 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	94 918	85 706	90,3%	90 172	95,0%
9 Administration des conseils scolaires	762 817	829 463	108,7%	724 676	95,0%
10 Fonctionnement et entretien des écoles	3 570 897	3 780 126	105,9%	3 428 061	96,0%
11 Transport des élèves	3 699 160	3 712 384	100,4%	3 699 160	100,0%
12 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 409 950	12 812 915	95,5%	12 951 055	96,6%
CAPITAL					
13 Réfections	10 574 704	3 871 417	36,6%	3 871 417	36,6%
14 Total des dépenses du capital	10 574 704	3 871 417	36,6%	3 871 417	36,6%
15 TOTAL	23 984 654	16 684 332	69,6%	16 822 472	70,1%

Notes explicatives:

a - La dépense est comparable au budget.

b - Il y a moins de déplacement encore cette année.

c - Les contingents n'ont pas tous été utilisés afin d'être en mesure de l'utiliser pour de la suppléance.

d - Nous n'avons pas eu de dépenses pour des logiciels EED.

e - Nous avons fait plus de formation, mais nous ne sommes pas encore au niveau avant la covid.

f - Nous avons été obligés de remplacer du personnel de conciergerie par des contracteurs encore. De plus les dépenses de déneigement sont à la hausse. Nous continuons à avoir plus de dépenses pour le fonctionnement de la ventilation.

g - Puisqu'on est tôt dans la soumission du rapport, il est prévu que nous aurons d'autres factures à inscrire.

h - Nous n'avons pas encore reçu de grosses factures du mois d'août. Nous avons quelques projets qui n'ont pas encore commencés ou qui ont été reportés.

i - Nous sommes plus tôt à préparer le rapport donc nous attendons encore des factures.

j - Nous avons plus de dépenses d'avocats et de publicité pour le 25e anniversaire.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire pour les salaires
En date du 31 août 2023

Dépenses :	Budget 2022-2023	Dépenses actuelles 31 août 2023	% dépensé	Prévision des dépenses 31 août 2023	% prévu
1 Titulaires de classe	26 602 831	26 900 712	101,1%	26 602 831	100,0%
2 Suppléants	1 238 688	2 013 453	162,5%	1 238 688	100,0%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 756 176	4 622 420	97,2%	4 756 176	100,0%
4					
Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 364 403	1 321 080	96,8%	1 364 403	100,0%
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	5 165 313	5 059 470	98,0%	5 165 313	100,0%
8 Services de bibliothèque et d'orientation	674 248	635 129	94,2%	674 248	100,0%
10 Directions, directions adjointes	2 931 445	3 008 388	102,6%	2 931 445	100,0%
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 381 891	1 352 372	97,9%	1 381 891	100,0%
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	1 520 410	1 513 840	99,6%	1 520 410	100,0%
13 Administration des conseils scolaires	2 547 780	2 479 130	97,3%	2 547 780	100,0%
14 Fonctionnement et entretien des écoles	3 429 259	3 449 313	100,6%	3 429 259	100,0%
15 Transport des élèves	50 163	50 116	99,9%	50 163	100,0%
16 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 662 607	52 405 423	101,4%	51 662 607	100,0%
18 Total dépenses non salariales	13 409 950	12 812 915	95,5%	12 951 055	96,6%
19 Total	65 072 557	65 218 338	100,2%	64 613 662	99,3%
Total des dépenses actuelles				65 218 338	
Déficit prévu avant les ajustements				(604 676)	
20 Déficit prévu au budget révisé				(292 721)	f
21 Facturation supplémentaire inattendu				188 346	g
22 Recouvrement supplémentaire équipement spécialisé				91 155	i
Surplus prévu avant autres facteurs				(617 896)	
Revenus					
23 Place des Jeunes	400 000	644 550	64,5%	244 550	k
24 Effectifs	2 639	2 632	(7,16)	(71 600)	l
Surplus après le changement dans les revenus				(444 946)	
Revenu reportés					
25 PMNI	278 652	257 833	92,5%	(20 819)	j
26 MHS	161 755	131 755	81,5%	(30 000)	j
Total prévu à placer dans les revenus reportés				(50 819)	
Déficit prévu au 31 août 2023				(495 765)	

Notes explicatives:

a - La dépense est comparable au budget.

b - Nous avons eu beaucoup de congés en 2022-2023 et nous avons été en mesure d'avoir plus de remplacement.

c - Les congés de maladie sont plus élevés que le contingent qu'on a en place.

d - Nous avons plus de personnel en congé.

e - Nous avons quelques postes qu'on a de la difficulté à remplacer.

f - Le Conseil avait prévu un déficit pour l'année scolaire 2022-2023.

g - Nous avons reçu des fonds supplémentaires.

i - L'achat d'équipement spécialisé SEP est plus élevé que nous avons budgété et le budget va augmenter.

j - Ces budgets peuvent seulement être dépensés pour ces catégories, donc nous devons reporter les fonds.

k - Les parents utilisent le service de Place des Jeunes plus que prévus.

l - Nous avons moins d'élèves que prévu.

m - Il y a eu du remplacement à des salaires moins élevés sur la grille.



ÉQUIPE PROVINCIALE DE VÉRIFICATION INTERNE

des conseils scolaires de langue française de l'Ontario

Rapport annuel

PORTANT SUR LES ACTIVITÉS DE
VÉRIFICATION INTERNE
POUR 2022-2023

Conseil scolaire public du Grand-Nord
de l'Ontario (CSPGNO)

Septembre 2023

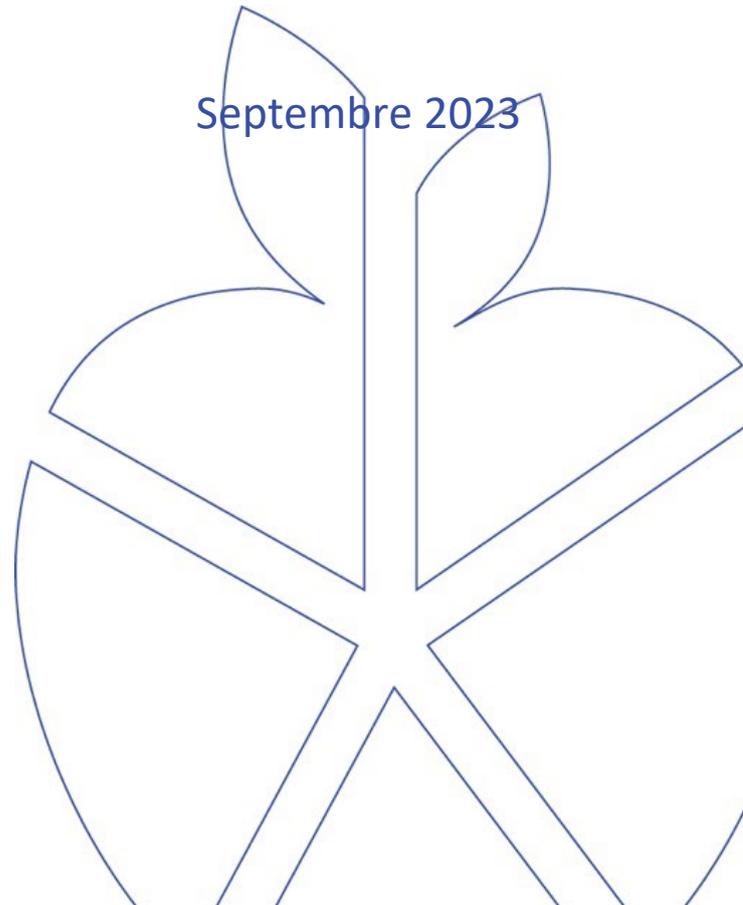


Table des matières

1. Contexte	I
2. Mandat de l'ÉPVI	I
3. Indépendance de l'ÉPVI face au CSPGNO et orientation sur les résultats	2
4. Structure	2
5. Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) du conseil scolaire et adéquation des ressources	2
6. Projets de vérification exécutés	3
7. Impact des activités de vérification interne	3
8. Réunions du comité de vérification	5
9. Rendement de l'ÉPVI	5
10. Conformité aux normes professionnelles : examen de l'assurance de la qualité de l'ÉPVI	6
ANNEXE A Mandat de vérification (septembre 2022)	7
ANNEXE B Structure de l'ÉPVI	13
ANNEXE C PVAR : Sommaire des travaux	14
ANNEXE D Réunions du comité de vérification	15
ANNEXE E Sondages de satisfaction de l'ÉPVI	17
ANNEXE F Évaluation externe des pratiques de l'ÉPVI: État de l'avancement du plan d'action	18

1. Contexte

Le rapport annuel de l'Équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI) est un instrument de gouvernance dont l'objectif principal est d'appuyer le comité de vérification dans la prise en charge de ses rôles et responsabilités, tel qu'énoncés dans le *Règlement de l'Ontario 361/10 Comité de vérification*. La soumission de rapports périodiques est également en conformité avec le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'*Institut des vérificateurs internes (IVI)*¹.

Conformément au mandat confié par le comité de vérification à l'ÉPVI, le présent rapport d'activités annuel de l'ÉPVI est présenté à titre de reddition de comptes auprès du comité de vérification en vue de faire le point sur les progrès réalisés au Conseil scolaire public du Grand-Nord de l'Ontario (CSPGNO) au cours de l'exercice de référence terminé le 31 août 2023.

Un sommaire des résultats découlant des activités de vérification réalisées depuis 2011 est également présenté.

2. Mandat de l'ÉPVI

Le mandat de l'ÉPVI consiste essentiellement à fournir au comité de vérification et à l'administration du conseil scolaire un niveau d'assurance raisonnable en regard de l'efficacité des principaux processus d'affaires du conseil scolaire afin de réduire les risques auxquels il est exposé. Au cours de l'année, l'ÉPVI a assumé cette responsabilité en exécutant les mandats de vérification prévus au plan de vérification axé sur les risques (PVAR) approuvé par le comité de vérification.

Par la même occasion, le rôle de l'ÉPVI permet d'identifier les aspects de gestion du CSPGNO qui nécessiteraient des améliorations et de formuler des recommandations. Le rôle de l'administration du CSPGNO est ainsi de donner suite à ces recommandations en élaborant un plan d'action. L'ÉPVI suit annuellement la mise en œuvre des mesures ainsi annoncées dans les plans d'action issus des mandats de vérification antérieurs. Dans le cadre de son mandat, il revient aussi aux membres du comité de vérification de veiller à la meilleure gestion possible des risques du conseil scolaire, notamment en obtenant la confirmation des mesures annoncées par l'administration.

Le mandat de vérification interne dévolu à l'ÉPVI découle de la section 9 (3) du *Règlement de l'Ontario 361/10* et doit être revu annuellement, et approuvé par le comité de vérification. Le mandat approuvé en septembre 2022 est présenté à l'annexe A. Aussi, la charte adoptée par le comité de vérification du CSPGNO précise le mandat du comité ainsi que le fonctionnement avec l'ÉPVI qui soutient directement le comité de vérification dans la réalisation de son mandat.

¹ International Professional Practices Framework (IPPF), Norme de fonctionnement 2060 — Communication à la direction générale et au Conseil. Ces informations et d'autres exigences concernant la communication du responsable de l'audit interne sont mentionnées dans d'autres Normes de l'IVI.

3. Indépendance de l'ÉPVI face au CSPGNO et orientation sur les résultats

Le maintien d'une objectivité et d'une distance raisonnable des activités du conseil scolaire est essentiel au bon déroulement des activités de vérification interne. Au cours de l'exécution des mandats, il n'y a eu aucune situation susceptible d'altérer l'objectivité, en réalité ou en apparence, du travail ou des résultats de vérification ni de porter atteinte à l'indépendance des intervenants de l'ÉPVI.

4. Structure

L'ÉPVI dessert douze (12) conseils scolaires, soit l'ensemble des conseils scolaires de langue française en Ontario. Bien qu'elle relève dans ses fonctions administratives du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est à Ottawa, l'ÉPVI relève dans ses fonctions opérationnelles directement des présidents de chacun des comités de vérification des douze (12) conseils scolaires.

L'annexe B illustre la structure organisationnelle de l'ÉPVI au 31 août 2023. Au cours de l'année 2022-2023, les gens suivants sont intervenus au sein du personnel de l'ÉPVI :

- Direction de l'ÉPVI - Sudbury - Joëlle Huneault CIA, CRM, avec l'ÉPVI depuis 2013, occupe ce poste depuis juillet 2021.
- Chef des opérations de vérification - Waterloo - Marianne Koly CIA, CRMA, CFE, avec l'ÉPVI depuis 2017, occupe ce poste depuis décembre 2021.
- Chef de projet d'audit (Vérificateur interne sénior) - Toronto - Nazorio Kone MBA, CIA, est en fonction depuis décembre 2017.
- Chef de projet d'audit (Vérificatrice interne sénior) - North Bay - Chantal Laforest CPA, CGA, CIA est en fonction depuis mai 2021.
- Chef de projet d'audit (Vérificateur interne sénior) - Ottawa - Patrick Neveu CPA, CA est entré en fonction le 17 mars 2022 et a quitté ce poste en mars 2023.
- Chef de projet d'audit (Vérificatrice interne sénior) — North Bay – Natalie Ducharme, CIA, est entrée en fonction le 12 juin 2023.

5. Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) du conseil scolaire et adéquation des ressources

L'ÉPVI revoit périodiquement, avec l'administration du conseil scolaire, la probabilité et les impacts potentiels des principaux risques d'affaires du CSPGNO afin de prioriser les mandats de vérification interne les plus importants.

Au cours de l'année 2022-2023, l'univers des activités du CSPGNO et les niveaux de risques associés ont été revus conjointement et remis à jour en fonction des priorités qui pourraient représenter les risques les plus importants du conseil scolaire. Un PVAR triennal a été présenté pour approbation auprès du comité de vérification en mai 2022 et sa mise en application fut initiée par l'ÉPVI au cours de l'année. L'annexe C illustre les projets prévus.

6. Projets de vérification exécutés

Durant l'exercice terminé le 31 août 2023, l'ÉPVI a réalisé les travaux suivants :

- *Écoles sécuritaires :*

Le mandat de vérification portant sur les écoles sécuritaires a été mené au cours de l'année 2022-2023. Le rapport sur les résultats sera présenté au comité de vérification à la réunion de décembre 2023.

- *Contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP :*

Le mandat de vérification portant sur les contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP a été mené au cours de l'année en collaboration avec la firme Deloitte. Le rapport sur les résultats sera présenté au comité de vérification à la réunion de décembre 2023.

- *Vérifications continues (conformité aux exigences) :*

La vérification continue vise à évaluer la conformité par rapport à une exigence réglementaire par année pour l'ensemble des douze (12) conseils scolaires de langue française de l'Ontario. En collaboration avec les douze (12) conseils scolaires, l'exigence réglementaire retenue pour le mandat de conformité cette année fut la Politique/Programmes Notes (PPN) 119 – Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario. Le rapport sur les résultats sera présenté au comité de vérification à la réunion de septembre 2023.

7. Impact des activités de vérification interne

Depuis 2010-2011, au total douze (12) mandats de vérification interne et cinq (5) mandats de services-conseils ont été menés et effectués par l'ÉPVI au CSPGNO comme prévu au PVAR. Le conseil scolaire donne suite aux mandats réalisés par l'ÉPVI en développant et mettant en application un plan d'action en réponse aux recommandations.

Les mandats ont porté sur les sujets suivants et dont pour certains la mise en œuvre du plan d'action pour faire suite aux recommandations n'est pas tout à fait complétée :

Vérification interne		
PPN 119 Équité et éducation inclusive (2022-2023)	Contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP (2022-2023)	Écoles sécuritaires (2022-2023)
Santé et sécurité du personnel (2021-2022)	Cycle des achats (2017-2018)	Gestion et technologies de l'information (2016-2017)
Gestion de l'assiduité (2015-2016)	Inscriptions (2015-2016)	Exploitation et entretien des établissements (2014-2015)
Éducation de l'enfance en difficulté (2013-2014)	Rapports au ministère de l'Éducation (2012-2013)	Collecte de fonds (2011-2012)

Services-conseils	
Protection face aux ransomware (2021-2022)	Plan de continuité des activités (2020-2021)
Confidentialité et l'accès à l'information et à la vie privée (2020-2021)	Visualisation des données de l'absentéisme (2018-2019)
Simulation d'hameçonnage (2018-2019)	

Légende
Plan d'action complété
Plan d'action avec recommandation(s) ouverte(s)
Aucun plan d'action requis

La gouvernance, la gestion des risques et les mécanismes de contrôle interne représentent les éléments fondamentaux de la gestion contribuant à l'atteinte des objectifs organisationnels. Nous avons noté au cours de cette année les observations qui suivent.

- *Observations relatives à la gouvernance :*

Le comité de vérification du CSPGNO a adopté au cours de l'année 2022-2023 sa charte de vérification précisant ses rôles et responsabilités. Cette charte est révisée et approuvée annuellement par le Conseil. Cet exercice permet de contribuer directement à une saine gouvernance du conseil scolaire.

Les membres du comité de vérification ont eu l'occasion de participer à deux séances d'information portant sur le fonctionnement, les rôles et responsabilités, ainsi que les activités du comité de vérification.

- *Observations relatives à la gestion des risques :*

L'ÉPVI continue de sensibiliser le conseil scolaire à l'importance de mettre en pratique les meilleurs principes de gestion de ses risques d'affaires. Bien que certaines pratiques soient en place, le conseil scolaire ne dispose pas à ce jour d'un cadre de gestion structuré permettant de suivre l'évolution de son niveau d'exposition à ses risques d'affaires.

- *Observations relatives aux contrôles internes :*

Annuellement, l'ÉPVI procède au suivi de la mise en œuvre des plans d'action annoncés par l'administration pour améliorer les mécanismes de mitigation des risques spécifiques associés aux activités du conseil scolaire qui ont fait l'objet d'une vérification antérieure.

Afin de fournir au comité de vérification une vue d'ensemble sur l'état de la mise en œuvre des plans d'action du conseil scolaire, un rapport de suivi global est présenté annuellement, sous pli séparé. Le dernier exercice a relevé que sur les vingt-et-une (21) recommandations demeurant à l'état ouvert, dix (10) avaient été jugées par l'ÉPVI comme étant de niveau de priorité élevé et exigeraient une attention prioritaire par l'administration à moins que le niveau de risque soit revu à la baisse à la lumière de nouvelles informations. Les échéanciers établis par l'administration font l'objet de reports en raison des priorités et des contraintes en ressources au sein du conseil scolaire.

8. Réunions du comité de vérification

Conformément à la section 11. (1) du *Règlement de l'Ontario 361/10*, l'ÉPVI a participé activement à la planification et à la tenue des séances du comité de vérification du CSPGNO, lequel s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'exercice 2022-2023.

L'annexe D détaille les sujets abordés lors de chacune des séances du comité de vérification ayant eu lieu en septembre 2022, décembre 2022, et juin 2023.

9. Rendement de l'ÉPVI

Conformément au *Règlement de l'Ontario 361/10*, section 9 (3) 4, le comité de vérification est tenu d'évaluer le rendement de l'ÉPVI annuellement. Ainsi, un formulaire d'évaluation est présenté annuellement au comité de vérification afin de recueillir les commentaires des membres par rapport au rendement global de l'équipe de vérification pour l'année. Les évaluations furent positives envers les services de vérification interne avec une moyenne de satisfaction pour l'ensemble des conseils scolaires de 98,8 % comparativement à 95% en 2021-2022.

Aussi, l'ÉPVI a recours à des sondages de satisfaction après chaque mandat pour obtenir la rétroaction des intervenants clés du conseil scolaire ayant été impliqués, pour ainsi évaluer le rendement de son équipe et assurer l'amélioration continue de ses pratiques. L'annexe E présente le résultat sommaire des sondages de satisfaction reçus du CSPGNO et provenant de l'ensemble des conseils pour l'année courante comparativement à l'année précédente. Nous constatons que le taux de participation est à la hausse en réponse à nos invitations à cet effet pour l'ensemble des conseils. De plus, nous constatons que les résultats furent généralement positifs envers les services de vérification interne avec une moyenne de satisfaction pour l'ensemble des conseils scolaires de 91,7%, qui représente une légère hausse comparativement à 89,5% en 2021-2022. De la part du CSPGNO, les résultats furent également positifs, soit une moyenne de satisfaction de 98,3%, soit une hausse comparativement à 82,5% en 2021-2022.

Par l'entremise des sondages de satisfaction, les intervenants clés sont invités à fournir des commentaires supplémentaires afin de préciser davantage la cote attribuée. L'ÉPVI est consciente que ces commentaires sont une source de renseignements importants pour l'amélioration continue de l'équipe et les examine de près. Dans l'ensemble des conseils scolaires, quelques exemples d'aspects qui ont satisfaits le plus aux intervenants étaient le professionnalisme, la courtoisie, l'organisation et les connaissances de l'équipe. Les relations avec les membres du secteur vérifié étaient le domaine dont le rendement de l'ÉPVI était le plus élevé.

Certains commentaires ont également relevé des points d'amélioration possibles, tels que le besoin de demeurer conscients des contraintes sur le temps des intervenants et d'expliquer davantage le processus de vérification interne et sa raison d'être, ainsi que les attentes en matière de la collecte de documents pour fins d'examen.

L'ÉPVI continue ses efforts d'améliorer ses services afin de répondre aux attentes des comités de vérification et des conseils scolaires, et ce, selon les *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*.

10. Conformité aux normes professionnelles : examen de l'assurance de la qualité de l'ÉPVI

Comme l'exigent les normes en vérification interne, l'ÉPVI est tenue d'effectuer un examen externe de la qualité de ses pratiques au moins une fois tous les cinq (5) ans. L'ÉPVI a retenu les services d'une firme externe en 2020-2021 pour effectuer un examen externe de ses pratiques.

Les pratiques en matière de vérification interne de l'ÉPVI ont été « **généralement conformes** » aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne de l'IVI*. Toutefois, le fournisseur externe a identifié des opportunités qui permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la fonction de vérification interne afin d'accroître la valeur pour les conseils scolaires et d'atteindre leurs objectifs. Le rapport sur les résultats ainsi que le plan d'action pour les cinq (5) recommandations ont été présentés au comité de vérification à la réunion de septembre 2021. Le degré de mise en œuvre du plan d'action de l'ÉPVI sera présenté au comité de vérification, et ce, jusqu'à ce qu'il soit complété.

Lors de la dernière année, l'ÉPVI a progressé dans la mise en œuvre de son plan d'action. En date du mois d'août 2023, quatre (4) des cinq (5) recommandations sont complétées. L'annexe F présente en détail l'état de l'avancement de la mise en œuvre des travaux.

MANDAT DE VÉRIFICATION INTERNE

Le présent mandat de vérification interne décrit l'activité de vérification interne, son mandat, ses pouvoirs et ses responsabilités ainsi que la portée et la nature des services fournis.

MANDAT

Le Règlement de l'Ontario 361/10 est entré en vigueur en septembre 2010. Il, donne à la vérification interne son rôle au sein des conseils scolaires en Ontario et définit ainsi le rôle des comités de vérification I relevant des conseillères et des conseillers scolaires (les Conseils) relativement à l'activité de la vérification interne.

L'activité de vérification interne a pour mission de fournir des services indépendants et objectifs d'assurance et de conseil et rehausse l'atteinte des objectifs des conseils scolaires. Elle confère une valeur ajoutée par son approche systématique et rigoureuse en évaluant les processus de gestion de risque, de contrôle interne, et de gouvernance du conseil scolaire et en contribuant à leur amélioration en matière d'efficacité.

L'activité de vérification interne instaurée pour les conseils scolaires de l'Ontario a été établie par le ministère de l'Éducation de l'Ontario en 2010 à partir du financement dégagé par les Subventions pour les besoins des élèves.

ORGANISATION

La fonction de vérification consiste en une équipe de vérification interne relevant directement de chaque conseil scolaire de l'Ontario. La responsabilité d'évaluer et de veiller à ce que les services de vérification interne soient adéquats est conférée aux comités de vérification.

La fonction de vérification interne des conseils scolaires de l'Ontario est structurée selon un modèle régional tel que délimité par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. L'équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI) est responsable de l'activité de vérification interne régionale pour les douze conseils scolaires de langue française de l'Ontario (CSLFO).

Dans l'exécution de ses fonctions, le dirigeant ou la dirigeante responsable de l'ÉPVI doit rendre compte aux comités de vérification des CSLFO relevant des conseillères et conseillers scolaires. Le dirigeant ou la dirigeante responsable de l'ÉPVI relève sur le plan administratif du cadre supérieur de l'administration des affaires du conseil scolaire hôte.

Chaque comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires s'acquitte des tâches suivantes pour le Conseil :

- Approuver le mandat de l'équipe régionale de vérification interne;
- Recommander l'approbation du plan de vérification interne axé sur les risques;
- Recevoir des informations de la part de l'ÉPVI sur le rendement de l'activité de vérification interne par rapport à la planification et sur d'autres questions pertinentes;

I Constitués conformément à l'article 253.1 de la Loi sur l'éducation de l'Ontario.

- Demander à l'ÉPVI et au cadre supérieur de l'administration s'il existe des restrictions relatives aux ressources ou à la portée de la mission; et,
- Tous les ans, passer en revue le rendement de l'activité de vérification interne régionale et fournir aux conseillères et conseillers scolaires des observations sur le rendement de l'ÉPVI et de ses membres.

L'ÉPVI interagit directement avec le comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires, y compris par des séances à huis clos ou entre les réunions du comité de vérification, lorsqu'approprié.

POUVOIRS

L'activité de vérification interne, soumise à une exigence stricte de respect de la confidentialité et de protection des documents et de l'information, dispose d'un accès complet, libre et sans restriction à tous les dossiers des conseils scolaires, aux biens physiques et aux membres pertinents du personnel, afin de réaliser sa mission. Tous les employés d'un conseil scolaire se doivent de soutenir l'ÉPVI dans l'accomplissement de ses tâches. L'équipe de vérification interne se doit de disposer également d'un accès libre et sans restriction aux dirigeants du conseil scolaire et au comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires.

INDÉPENDANCE ET OBJECTIVITÉ

L'activité de vérification interne régionale restera libre de toute ingérence par tout élément du conseil scolaire. Ceci inclut les questions touchant la sélection, la portée, les procédures, la fréquence, le calendrier ou le contenu du rapport de vérification, afin de conserver l'attitude mentale indépendante et objective qui est nécessaire.

Les vérificateurs internes n'auront aucune responsabilité ou autorité opérationnelle directe sur les activités faisant l'objet d'une vérification. Par conséquent, ils ne devront pas : mettre en œuvre des contrôles internes, élaborer des procédures, installer des systèmes ou préparer des dossiers ni effectuer aucune autre activité susceptible d'altérer leur jugement.

Les vérificateurs internes sont tenus d'obéir aux normes les plus élevées d'objectivité professionnelle dans la collecte, l'évaluation et la communication d'informations sur l'activité ou le processus examiné. Les vérificateurs feront une évaluation équilibrée de toutes les circonstances pertinentes et ne seront pas indûment influencés par leurs propres intérêts ou par ceux d'autrui lorsqu'ils formulent des jugements.

Au moins une fois par année, l'ÉPVI transmettra au comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires, une confirmation de l'indépendance organisationnelle de l'activité de vérification interne.

RESPONSABILITÉ ET ÉTENDUE DU TRAVAIL

La portée du mandat de l'ÉPVI englobe, mais sans s'y limiter, les principaux champs de travail suivants :

- Évaluer l'exposition aux risques dans la réalisation des objectifs stratégiques du conseil scolaire;
- Évaluer la fiabilité et l'intégrité des informations et des moyens utilisés pour les distinguer, les mesurer, les classer et les communiquer;
- Évaluer les systèmes qui assurent la conformité aux politiques, procédures, lois et règlements qui ont un impact sur le conseil scolaire;
- Déterminer si les ressources sont acquises de façon économique, employées efficacement et protégées adéquatement;

- Évaluer les opérations et les processus afin de savoir si les résultats sont conformes aux objectifs établis et si les processus fonctionnent comme prévu;
- Fournir des services-conseils ou d'évaluation d'opérations spécifiques, à la demande du comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires ou de la direction du conseil scolaire, lorsqu'approprié;
- Évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques et de gouvernance du conseil scolaire;
- Rapporter périodiquement le rendement de la vérification interne régionale par rapport aux plans;
- Signaler les problèmes importants liés aux processus de contrôle des activités du conseil scolaire notamment les améliorations qui pourraient être apportées à ses processus, et fournir de l'information concernant ses problèmes et leurs solutions possibles; et,
- Rapporter les principaux risques et constats de contrôle, y compris les risques de fraude, les problèmes de gouvernance et d'autres questions pertinentes réclamées par le comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires.

Sous réserve de la capacité, selon le contexte et lorsque jugé approprié, l'activité de vérification interne pourrait appuyer les demandes provenant des vérificateurs externes ou d'organismes publics centraux.

PLAN DE VÉRIFICATION INTERNE

Chaque année, l'ÉPVI présente à la direction du conseil scolaire et au comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires, un plan de vérification interne en vue de le faire approuver par les conseillères et conseillers scolaires. En cas de limitations des ressources ou de modifications intermédiaires, celles-ci seront communiquées au comité de vérification.

Le plan de vérification interne sera élaboré selon un ordre de priorité de l'univers de vérification interne à l'aide d'une méthodologie fondée sur les risques qui tient compte des observations de la direction du conseil scolaire. Toute déviation importante par rapport au plan de vérification interne approuvé sera communiquée au comité de vérification.

L'ÉPVI ou tout membre de son équipe peut initier et effectuer toute vérification ou tout examen jugé nécessaire relativement à de possibles actes illégaux, des fraudes, des abus ou des détournements de fonds. Un préavis raisonnable sera transmis aux personnes concernées au sujet de la volonté d'effectuer une vérification de leur champ d'activité, sauf si les conditions justifient autrement.

Le plan de vérification est basé sur la capacité, et sera mis en œuvre pour optimiser les ressources humaines et financières de la fonction de vérification, afin d'assurer la réalisation des activités prévues.

RAPPORTS ET SURVEILLANCE

Un rapport écrit sera produit par l'ÉPVI à la fin de chaque mandat de vérification et sera distribué comme prévu et selon les exigences du conseil scolaire. Par exemple, la distribution du rapport pourrait inclure le responsable de l'activité du service visé par la vérification (l'entité vérifiée), la directrice ou le directeur de l'éducation, le comité de vérification, et le vérificateur externe du conseil scolaire.

Chaque rapport décrira les possibilités de renforcer les processus du conseil scolaire en matière de risques, de contrôles internes et de gouvernance, et conclura envers l'objectif de la vérification établi (comme la pertinence et l'efficacité des processus).

Il incombe à la direction ou l'agent responsable du conseil scolaire de fournir des plans d'action et des

échéanciers pour répondre et donner suite aux recommandations issues des vérifications. L'ÉPVI est responsable des procédures de suivi nécessaires pour évaluer et attester de la mise en œuvre des mesures prévues aux plans d'action, et ce, jusqu'à ce que les risques des constatations significatives relevées soient atténués et résolus.

NORMES PROFESSIONNELLES

L'activité de vérification interne doit adhérer aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI), notamment les Principes de base pour la pratique professionnelle de la vérification interne, la Définition de la vérification interne, le Code de déontologie et les Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne (les normes de l'IVI).

Ces normes professionnelles représentent les exigences et les principes fondamentaux relatifs à la pratique professionnelle de la vérification interne et permettent d'évaluer l'efficacité et la qualité des travaux menés par l'activité de vérification interne. Elles exigent l'application et la compétence attendues d'un vérificateur interne raisonnablement prudent et compétent. Toutefois, la conscience professionnelle n'est pas synonyme d'infaillibilité.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

L'ÉPVI maintiendra un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui couvre tous les aspects de l'activité de vérification interne et de la conformité avec les normes de l'IVI. L'ÉPVI renseignera la direction du conseil scolaire et le comité de vérification relevant des conseillères et conseillers scolaires, sur le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de l'activité de vérification interne, y compris les résultats des évaluations internes continues et ceux des évaluations externes généralement effectuées selon un cycle de cinq ans.

RÉFÉRENCES CONNEXES

- [Règl. de l'Ont. 361/10 : Comités de vérification](#) en vertu de la *Loi sur l'éducation de l'Ontario*
- [Cadre de référence des pratiques professionnelles de l'IVI](#)

APPROBATIONS

Le présent mandat de l'activité de vérification interne est revu et sujet à l'approbation du comité de vérification selon un cycle annuel.

Approuvé par : le Comité de vérification le 23 septembre 2022

ANNEXE – DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent aux fins du mandat de vérification interne et comme source de référence. D'autres définitions ou référentiels pourraient être utilisés et être plus appropriés selon le contexte.

Rehausser la valeur : la valeur provient de l'identification des occasions d'atteindre les objectifs organisationnels, de la recherche d'améliorations opérationnelles et de la réduction de l'exposition au risque par des services d'assurance et de consultation.

Services-conseils : les activités de services-conseils et de services clientèle connexes, dont la nature et la portée sont convenues avec le client et qui sont destinées à ajouter de la valeur et à améliorer les processus de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques d'un conseil scolaire, sans que le vérificateur interne régional assume la responsabilité de la gestion. Par exemple : services de consultation, de facilitation ou de formation.

Assurance : un examen objectif des éléments de preuve dans le but de fournir une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation. Les résultats peuvent être évoqués pour appuyer la prise de décisions éclairées.

Conseillères et conseillers scolaires : un ensemble de personnes chargées par la loi d'assumer la responsabilité globale du conseil scolaire de district. Aux fins du présent mandat, cela comprend aussi les comités qui soutiennent les conseillères et conseillers scolaires, y compris le comité de vérification.

Conformité : la conformité et le respect des politiques, plans, procédures, lois, règlements, contrats ou autres exigences.

Environnement de contrôle : l'attitude et les actions des conseillères et conseillers scolaires et de la direction du conseil de district en ce qui concerne l'importance du contrôle au sein de l'organisation. L'environnement de contrôle fournit la discipline et la structure nécessaires à la réalisation des principaux objectifs du système de contrôle interne. L'environnement de contrôle comprend les éléments suivants : intégrité et valeurs éthiques, philosophie et style de gestion de la direction, structure organisationnelle, attribution des pouvoirs et des responsabilités, politiques et pratiques de ressources humaines et compétence du personnel.

Contrôle / contrôles internes : toute mesure prise par la direction du conseil scolaire et d'autres parties pour améliorer la gestion des risques et accroître la probabilité que les objectifs et les buts seront atteints. La direction planifie, organise et dirige l'exécution de mesures suffisantes pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs et les buts seront atteints. Le système de contrôle de gestion (plans d'affaires, capture et analyse des données, rapports sur le rendement, code de conduite, etc.) qui est mis en œuvre au sein d'un conseil scolaire pour veiller à ce que les ressources (humaines, physiques et d'information) soient protégées et fournir une assurance raisonnable que ses objectifs peuvent être atteints.

Processus de contrôle : les politiques, procédures et activités qui font partie d'un cadre de contrôle et qui sont conçues pour veiller à ce que les risques soient restreints aux limites de tolérance de risque établies dans le cadre du processus de gestion des risques.

Fraude : actes illégaux caractérisés par la tromperie, la dissimulation ou la violation de la confiance. Ces actes ne comportent pas forcément une menace de recours à la violence ou à la force physique. Les fraudes sont des actions commises par des parties ou des organisations pour obtenir de l'argent, des biens ou des services, éviter le paiement ou la perte de services ou obtenir un avantage personnel ou professionnel.

Gouvernance : la combinaison des processus et des structures mises en œuvre par les conseillères et

conseillers scolaires afin d'informer, de diriger, de gérer et de surveiller les activités menées par l'organisation en vue de la réalisation de ses objectifs.

Huis clos : une discussion séparée entre les membres du comité de vérification et L'ÉPVI pour encourager une communication ouverte et une discussion franche des questions ou problèmes sensibles.

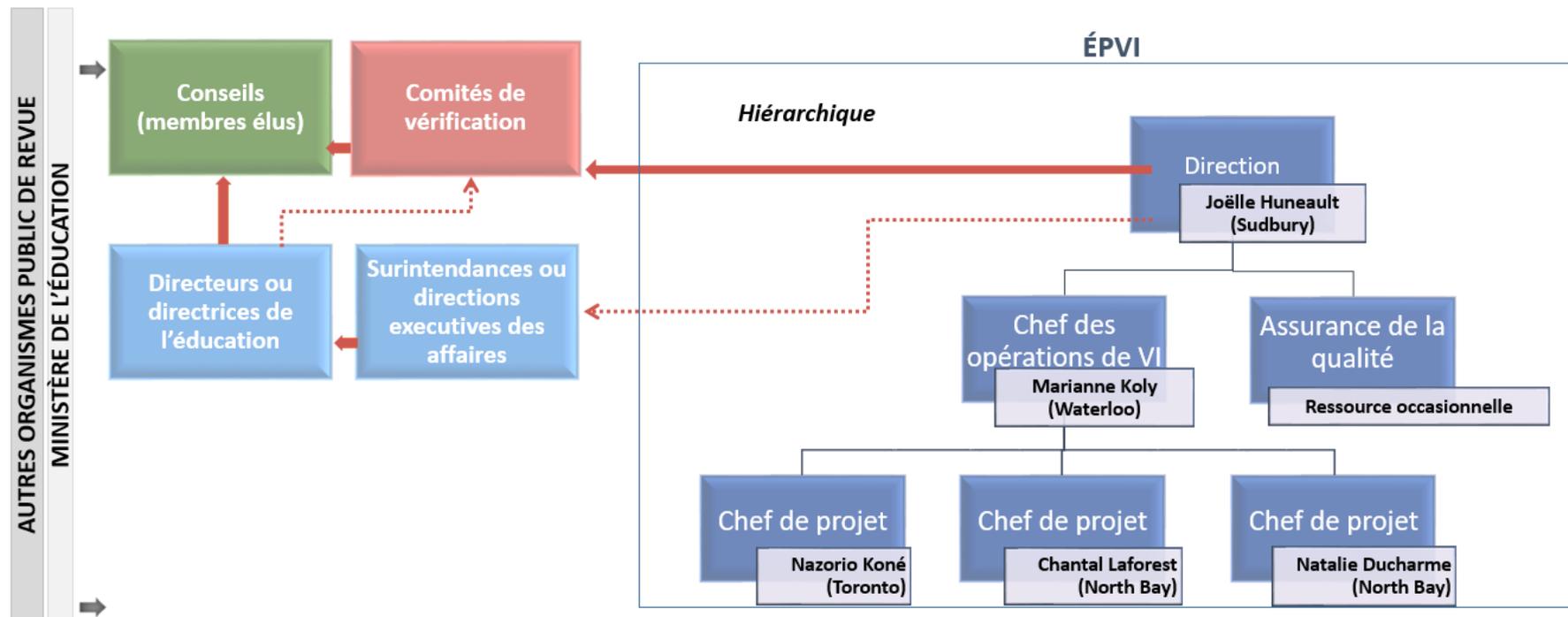
Indépendance : l'absence de conditions qui menacent l'objectivité ou l'apparence d'objectivité. Les menaces à l'objectivité doivent être gérées à l'échelon du vérificateur individuel, de la mission, du palier fonctionnel ou du palier organisationnel.

Objectivité : une attitude mentale impartiale qui permet aux vérificateurs internes régionaux d'effectuer des missions de telle manière à formuler une croyance sincère dans le résultat de leur travail et à éviter tout compromis important sur le plan de la qualité. L'objectivité exige que les vérificateurs internes régionaux ne subordonnent pas leur jugement concernant les questions de vérification, à celui d'autres parties.

Risque : effet de l'incertitude sur les objectifs ou les résultats.

Gestion du risque : une approche structurée et disciplinée qui consiste à mobiliser la stratégie, les processus, les ressources humaines, la technologie et les connaissances dans le but d'évaluer et de gérer les risques courus par une organisation. Il s'agit généralement de choix faits dans des conditions d'incertitude, équilibrés par des niveaux de risque acceptables.

Structure en date du 31 août 2023





2022-2023
1. Écoles sécuritaires
2. Contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP
3. Vérifications continues (conformité aux exigences)
4. Conseils et besoins ponctuels
5. Suivis (vérifications antérieures)

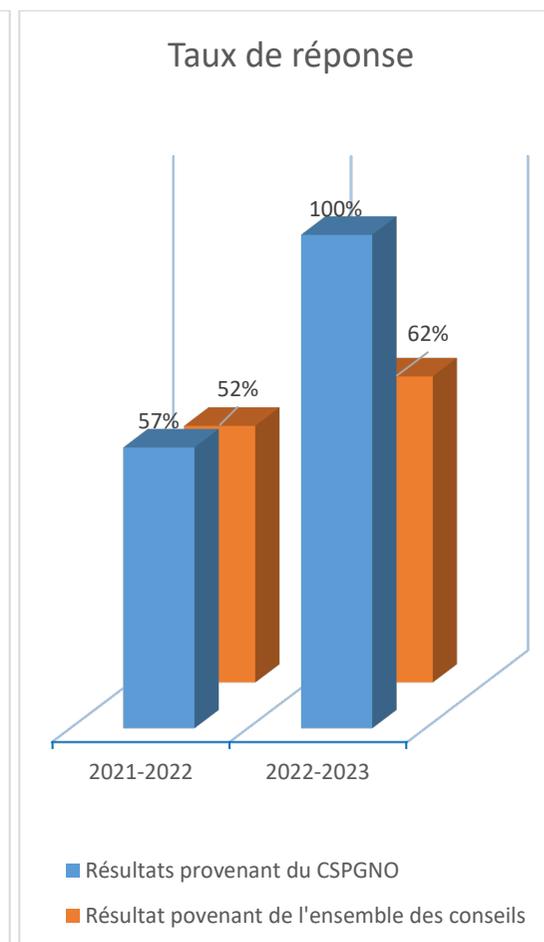
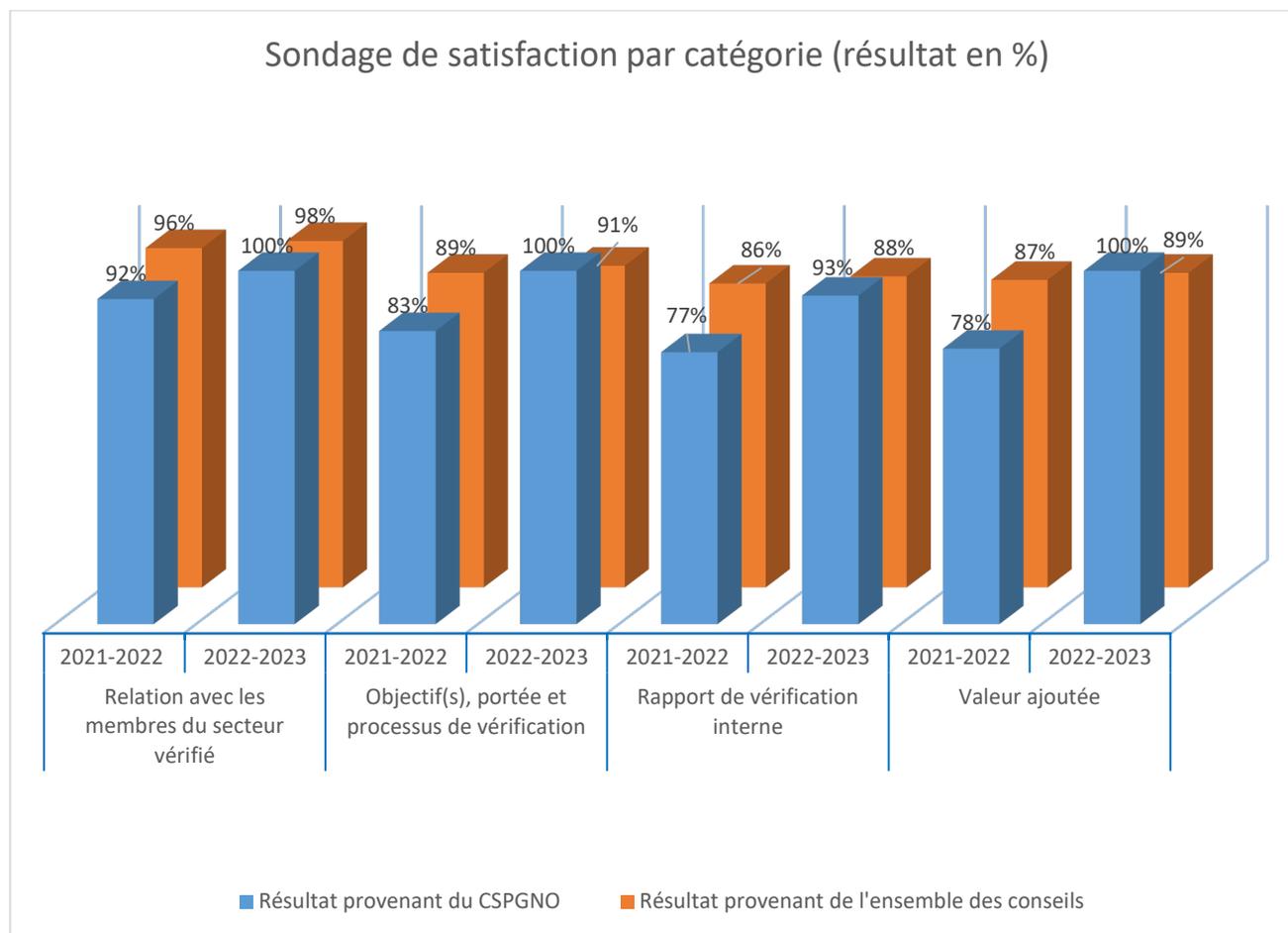
SÉANCES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION — 2022-2023

Réunion	Sujets abordés
23 sept. 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mot de bienvenue</i> ▪ <i>Déclaration préliminaire portant sur les questions pécuniaires</i> ▪ <i>Approbation de l'ordre du jour</i> ▪ <i>Approbation du compte rendu des assemblées antérieures</i> ▪ <i>Rapport sur la planification de l'audit</i> ▪ <i>Mandat de vérification interne</i> ▪ <i>État de l'avancement des projets de vérification interne 2022-2023</i> ▪ <i>Rapport de suivi portant sur l'état de la situation pour 2021-2022</i> ▪ <i>Évaluation de l'ÉPVI – Résultat</i> ▪ <i>Évaluation des vérificateurs externes - Résultat</i> ▪ <i>Réunions ultérieures</i> ▪ <i>Levée de la séance et faire rapport de l'état de la question</i> ▪ <i>Assemblée à huis clos :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Mot de bienvenue</i> ○ <i>Déclaration préliminaire portant sur les questions pécuniaires</i> ○ <i>Approbation de l'ordre du jour</i> ○ <i>Approbation du compte rendu des assemblées antérieures</i> ○ <i>Rapport de vérification interne – Santé et sécurité</i> ○ <i>Rapport sur la planification de l'audit</i> ○ <i>Rapport annuel 2021-2022 de l'équipe provinciale de vérification interne</i> ○ <i>Mandat de vérification interne</i> ○ <i>Rapport de suivi portant sur l'état de la situation pour 2021-2022</i> ○ <i>Rapport financier intérimaire en date du 31 août 2022</i> ○ <i>Huis clos restreint</i> ○ <i>Réunions ultérieures</i> ○ <i>Levée de la séance et faire rapport de l'état de la question</i>
6 déc. 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mot de bienvenue</i> ▪ <i>Déclaration préliminaire portant sur les questions pécuniaires</i> ▪ <i>Approbation de l'ordre du jour</i> ▪ <i>Approbation du compte rendu des assemblées antérieures</i> ▪ <i>Rapport de constatation de l'audit</i> ▪ <i>État de l'avancement des projets de vérification interne pour 2022-2023</i> ▪ <i>Réunions ultérieures</i> ▪ <i>Levée de la séance et faire rapport de l'état de la question</i> ▪ <i>Assemblée à huis clos :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Mot de bienvenue</i> ⊖ <i>Déclaration préliminaire portant sur les questions pécuniaires</i> ⊖ <i>Élection d'une présidence</i> ○ <i>Approbation de l'ordre du jour</i> ○ <i>Approbation du compte rendu des assemblées antérieures</i>



Réunion (suite)	Sujets abordés (suite)
6 déc. 2022 (suite)	<ul style="list-style-type: none">○ Rapport de constatation de l'audit○ États financiers 2021-2022○ Rapport financier intérimaire en date du 31 octobre 2022○ Rapport annuel détaillé présenté au conseil pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022○ Rapport annuel présenté au Conseil puis transmis au ministère de l'Éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022○ Consolidation OSBIE – états financiers○ Huis clos restreint○ Réunions ultérieures○ Levée de la séance et faire rapport de l'état de la question
26 juin 2023	<ul style="list-style-type: none">■ Mot de bienvenue■ Déclaration préliminaire portant sur les questions pécuniaires■ Approbation de l'ordre du jour■ Approbation du compte rendu des assemblées antérieures■ État de l'avancement des projets de vérification interne■ Évaluation annuelle des auditeurs externes■ Évaluation annuelle de l'ÉPVI■ Plan de vérification axé sur les risques 2023-2026■ Rapport annuel 2021-2022 du Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario■ Mise à jour de la Charte du comité de vérification■ Réunions ultérieures■ Levée de la séance et faire rapport de l'état de la question■ Assemblée à huis clos :<ul style="list-style-type: none">○ Mot de bienvenue○ Déclaration préliminaire portant sur les questions pécuniaires○ Approbation de l'ordre du jour○ Approbation du compte rendu des assemblées antérieures○ Plan de vérification axé sur les risques 2023-2026○ Rapport financier intérimaire en date du 30 avril 2023○ Huis clos restreint○ Réunions ultérieures○ Levée de la séance et faire rapport de l'état de la question

Résultat sommaire des sondages de satisfaction



Évaluation externe des pratiques de l'ÉPVI: État de l'avancement du plan d'action

#	Recommandations	Réponses et mesures prévues	Responsabilité	Achèvement (date prévue)	État d'avancement (juin 2023)	Date d'échéance révisée
1.	La direction de l'ÉPVI devrait travailler de concert avec les deux comités de vérifications qui n'ont pas encore adopté de charte afin d'étayer celle-ci d'une manière qui tienne compte de leur contexte.	Des discussions se poursuivent avec les deux conseils scolaires afin d'élaborer et adopter une charte qui tienne compte de leur contexte.	Direction de l'ÉPVI Comités de vérification	Juin 2022	Statut : En cours Un des deux comités de vérification a adapté une charte lors de l'année scolaire 2021-2022. Les discussions se poursuivent avec l'autre conseil scolaire.	Juin 2023 Juin 2024
2.	Une stratégie RH et des plans de carrières sont requis pour assurer une relève au sein de l'équipe de l'ÉPVI. Une approche mieux planifiée permettrait un recrutement plus efficace, devrait assurer une meilleure rétention du personnel et fournirait un environnement plus stimulant pour le développement professionnel. Une approche qui inclut des mouvements de ressources provenant des conseils scolaires (ou allant vers eux) nous apparaît souhaitable.	Des stratégies de recrutement et de rétention seront formellement définies en fonction des besoins et des ressources limitées de l'ÉPVI. Des discussions auront lieu avec les conseils scolaires pour voir la possibilité de faire des détachements avec l'ÉPVI. En plus des plans d'apprentissage personnel, chaque membre de l'ÉPVI développera un plan de carrière qui sera revue annuellement au mois de septembre.	Direction de l'ÉPVI Membres de l'équipe de l'ÉPVI	Décembre 2021	Statut : Complété Un plan des ressources humaines a été élaboré et contient des sections portant sur le recrutement, la rétention et la planification de la relève. Ces sections font référence aux exigences, les procédures à suivre et les stratégies à adopter. Des plans d'apprentissage personnel sont développés et revus annuellement au mois de septembre en fonction des critères définis dans le plan des ressources humaines.	s.o.



ÉQUIPE PROVINCIALE DE VÉRIFICATION INTERNE

des conseils scolaires de langue française de l'Ontario

#	Recommandations	Réponses et mesures prévues	Responsabilité	Achèvement (date prévue)	État d'avancement (juin 2023)	Date d'échéance révisée
3.	Une auto-évaluation interne de ses pratiques permettrait d'avoir une approche proactive pour améliorer la fonction de manière plus globale. Dans un contexte de ressources restreintes, l'ajout de nouveaux indicateurs de performance pourrait être intéressant (ex. heures allouées au développement professionnel, gestion de projet sur le suivi de la durée et du niveau d'effort dédié aux projets, écart budget-réel).	Un plan opérationnel a été développé qui comprend des objectifs, des mesures prévues, des indicateurs de performance et des responsables. Ce plan sera revu trois fois par année ce qui permettra à l'ÉPVI de s'ajuster au besoin et de s'améliorer de façon continue.	Direction de l'ÉPVI Membres de l'équipe de l'ÉPVI	Août 2022 et de façon continue par la suite	Statut : Complété Un plan opérationnel a été développé qui comprend des objectifs, des mesures prévues, des indicateurs de performance et des responsables. Ce plan a été revu au mois d'août 2022 et sera dorénavant revu trois fois par année ce qui permettra à l'ÉPVI d'évaluer sa performance et s'ajuster au besoin afin d'assurer une amélioration continue. De plus, un plan stratégique pour l'ensemble des équipes de vérification de la province est en cours de développement.	s.o.
4.	L'identification d'un objectif et d'une portée assez précise lors de la planification annuelle permettrait à l'équipe de vérification d'effectuer un mandat plus précis, de manière plus rapide et probablement mieux adaptée aux différents conseils.	L'identification d'un objectif et d'une portée restreinte sera définie lors de l'élaboration et la revue annuelle des plans de vérification axés sur les risques. Ceux-ci seront définis en fonction de divers critères notamment les risques, besoins et priorités des conseils scolaires et des ressources de l'ÉPVI.	Direction de l'ÉPVI	Juin 2022 et de façon continue par la suite	Statut : Complété L'ÉPVI a revu l'univers de vérification et le processus d'identification et d'analyse des risques des conseils scolaires dans le cadre de l'élaboration des plans de vérification axés sur les risques. Le processus est maintenant plus structuré et	Conitue

#	Recommandations	Réponses et mesures prévues	Responsabilité	Achèvement (date prévue)	État d'avancement (juin 2023)	Date d'échéance révisée
					<p>permet d'identifier plus précisément un objectif et une portée restreinte des projets lors de l'élaboration des plans pour chaque conseil scolaire.</p> <p>De plus, l'ÉPVI travaille toujours à restreindre la portée lors de la planification des mandats suite à une analyse des risques du sujet vérifié ainsi que des discussions avec l'administration portant sur les besoins et priorités du conseil scolaire.</p>	
5.	<p>Une approche de vérification plus adaptée (au moins 2 approches et programmes) permettrait de formuler des critères (attentes) et un programme de vérification qui tient compte des variétés des conseils scolaires et permettrait de formuler des recommandations propres à chaque conseil scolaire.</p>	<p>En plus de l'identification des objectifs et des portées restreintes des mandats dans les plans de vérification axés sur les risques, l'ÉPVI formulera pour chaque mandat des critères, des programmes de vérification et des recommandations (lorsqu'applicable) en fonction du contexte du conseil scolaire tout en respectant les normes professionnelles de la pratique de vérification interne, le mandat de vérification interne et les exigences réglementaires.</p>	<p>Direction de l'ÉPVI</p> <p>Membres de l'équipe de l'ÉPVI</p>	<p>Août 2022 et de façon continue par la suite</p>	<p>Statut : Complété</p> <p>L'ÉPVI développe pour les sujets à vérifier un ensemble de risques, critères et procédures de vérification qui peuvent être adaptés pour chaque conseil scolaire. Ceci permet de baser les constatations et formuler des recommandations propres à chaque conseil scolaire en fonction de leur contexte et particularité.</p>	<p>Continue</p>

Rapport annuel détaillé présenté au conseil pour l'exercice prenant fin le 31 août 2023

Le présent rapport résume les mesures prises par le comité de vérification du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) durant l'exercice prenant fin le 31 août 2023.

Membres du comité de vérification

Le comité de vérification se composait de 5 personnes, comme suit :

- Josée Bouchard – Présidente
- Jocelyn Bourgoïn – Président (nouveau)
- Anne-Marie Gélinault – Conseillère
- Suzanne Nolin – Conseillère
- Rachelle Beaubien - Conseillère
- France Giguère – Membre externe

En outre, les participants réguliers aux réunions du Comité sont :

- Joëlle Huneault, Directrice principale – Équipe provincial de vérification interne
- Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation
- Alain Gélina, Surintendant des affaires

Tâches administratives

Au début de l'exercice et conformément aux pratiques recommandées, diverses tâches administratives ont été accomplies, dont :

- l'élaboration d'un plan de travail;
- l'élaboration d'un calendrier de réunions.

Réunions

Il a été convenu de tenir trois réunions durant l'année 2022-2023. Toutes les réunions ont eu lieu.

Présence des membres à chaque réunion :

Nom du membre	23 sept 2022	6 déc 2022	26 juin 2023
Josée Bouchard	oui	oui	non
Anne-Marie Gélinault	oui	n/a	n/a
Suzanne Nolin	oui	n/a	n/a
France Giguère	oui	oui	oui
Jocelyn Bourgoïn	n/a	oui	oui
Rachelle Beaubien	n/a	oui	oui

Gouvernance

Le comité de vérification a été en fonction durant tout l'exercice prenant fin le 31 août 2023. Tous les membres ont satisfait aux exigences d'admissibilité, conformément au règlement de l'Ontario 361/10.

Auditeurs externes

Les relations avec les auditeurs externes ont été satisfaisantes et les membres du comité de vérification ont rencontré les auditeurs externes. Les auditeurs externes, KPMG, ont présenté la portée et l'étendue de leur travail que le comité a examiné et recommandé pour approbation lors de la réunion tenue le 23 septembre 2022. Les auditeurs externes ont confirmé leur indépendance dans le rapport sur les constatations découlant de l'audit pour l'exercice terminé le 31 août 2022 datée du 2 décembre 2022 et présenté au comité de vérification le 6 décembre 2022. Le comité de vérification a examiné les états financiers annuels vérifiés le 6 décembre 2022 et recommandé leur approbation.

Vérificateurs internes

Les relations avec les vérificateurs internes ont été satisfaisantes et les membres du comité de vérification ont rencontré les vérificateurs internes.

Le comité a examiné le mandat de l'équipe de vérification interne.

Les membres du comité ont complété une évaluation de l'équipe provinciale de vérificateurs internes (ÉPVI).

Le comité a revu le rapport du mandat-conseil – Plan de continuité des activités ainsi que le rapport de vérification interne sur la santé et sécurité.

Le comité a adopté une charte pour le comité de vérification.

Les vérificateurs internes ont présenté le Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) à la rencontre du 26 juin 2023 qui comprend les éléments suivants :

- Pour l'année 20223-2024
 - Paie et rémunération
 - Vérifications continues (conformité aux exigences)
 - Conseils et besoins ponctuels
 - Suivis (vérifications antérieures)

- Pour l'année 2024-2025
 - Recrutement et rétention des élèves
 - Vérifications continues (conformité aux exigences)
 - Conseils et besoins ponctuels
 - Suivis (vérifications antérieures)

- Pour l'année 2025-2026
 - Gestion des documents et des données
 - Vérifications continues (conformité aux exigences)
 - Conseils et besoins ponctuels
 - Suivis (vérifications antérieures)

Résumé du travail accompli

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le comité de vérification a effectué le travail suivant au cours des 12 derniers mois :

- Revu les rapports financiers intérimaires en date du 31 août 2022, du 31 octobre 2022 et du 30 avril 2023;
- Revu les rapports annuels du comité de vérification;
- Revu le rapport de constatations des auditeurs externes;
- Revu les états financiers;
- Revu le rapport sur la planification de l'audit;
- Adopter une charte du comité de vérification;
- Revu le rapport annuel de vérification interne.

En signant ci-dessous, nous attestons que nous nous sommes acquittés de nos fonctions et responsabilités découlant du Règlement de l'Ontario 361/10.

Au nom du comité de vérification,

Jocelyn Bourgoïn, président du comité de vérification

Rapport annuel présenté au conseil puis transmis au ministère de l'Éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2023

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Exercice : 2022-2023

Objet : Rapport annuel du comité de vérification remis au Conseil et au ministère de l'Éducation de l'Ontario conformément à l'article 15 du Règlement de l'Ontario 361/10

Le comité s'est réuni au moins trois fois pendant l'exercice et a tenu les réunions conformément à la section 11.(1) du Règlement de l'Ontario 361/10. Lors de séances, le comité s'est penché sur les sujets énumérés ci-dessous.

Réunion du 23 septembre 2022

- Rapport de vérification interne – santé et sécurité
- Rapport sur la planification de l'audit
- Rapport annuel 2021-2022 de l'équipe de vérification interne (ÉPVI)
- Mandat de vérification interne
- Rapport de suivi portant sur l'état de la situation pour 2021-2022
- Rapport financier intérimaire en date du 31 août 2022
- État de l'avancement des projets de vérification interne 2022-2023
- Évaluation de l'ÉPVI - résultat
- Évaluation des vérificateurs externes - résultat

Réunion du 6 décembre 2022

- Rapport de constatation de l'audit
- États financiers 2021-2022
- Rapport financier intérimaire en date du 31 octobre 2022
- Rapport annuel détaillé présenté au Conseil pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022
- Rapport annuel présenté au Conseil puis transmis au ministère de l'éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022
- Consolidation OSBIE – états financiers
- État de l'avancement des projets de vérification interne pour 2022-2023

Réunion du 26 juin 2023

- Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) 2023-2026
- Rapport financier intérimaire en date du 30 avril 2023
- État de l'avancement des projets de vérification interne
- Évaluation annuelle des auditeurs externes
- Évaluation annuelle de l'ÉPVI
- Rapport annuel 2021-2022 du bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
- Charte du Comité de vérification

Pendant l'exercice terminé le 31 août 2023, les travaux suivants ont été menés par l'ÉPVI :

1. Vérifications internes (entreprises et/ou réalisées, achevées, rapportées)
 - Écoles sécuritaires
 - Contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP

Selon le plan pluriannuel de vérification interne axé sur les risques (PVAR), une vérification des effectifs n'est pas prévue pendant l'exercice 2023-2024.

Jocelyn Bourgoin, président du comité de vérification

Le 15 septembre 2023

Date

Code d'école	Nom école	M	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
105	École publique Macdonald-Cartier									75	86					161
106	École publique de la Rivière-des-Français	4	9	6	7	2	5	7	4	7	11					62
112	École publique de la Découverte	24	15	21	17	10	17	14	21	20	17					176
116	École publique Hanmer									36	27					63
117	École publique Pavillon-de-l'Avenir	8	14	18	23	16	20	12	10	10	7					138
119	École publique Hélène-Gravel	35	33	38	34	36	35	38	43							292
120	École publique Jean-Éthier-Blais	44	46	41	44	38	46	38	33							330
121	École publique Foyer-Jeunesse	22	26	28	22	31	19	29	21							198
122	École publique Franco-Nord	7	11	14	12	9	7	7	14							81
137	École publique Camille-Perron	12	14	7	8	14	6	6	10	5	6					88
167	École publique Jeanne-Sauvé	11	14	17	22	28	9	17	15							133
170	École publique Écho-des-Rapides	13	11	15	15	13	7	13	8	14	8					117
175	École publique des Pins Blancs	4	6	2	3	2	1	4	0	0	0					22
180	École publique Franco-Manitou	3	4	1	4	6	6	6	4	6	7					47
185	École publique de Thunder Bay	3	3	0	3	1	0	1	0	4	0					15
192	École publique l'Escalade	1	2	2	1	3	0	2	1	1	0					13
193	École publique des Villageois	9	5	2	5	2	3	2	0	0	3					31
193	École virtuelle du CSPGNO	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1					4
305	École secondaire Macdonald-Cartier											99	88	103	100	390
306	École secondaire de la Rivière-des-Français											10	16	10	10	46
315	École Cap sur l'Avenir											0	0	1	14	15
316	École secondaire Hanmer											24	30	31	38	123
382	École secondaire l'Orée des Bois											3	4	3	11	21
390	École secondaire Château-Jeunesse											15	20	8	10	53
393	École secondaire Villa Française des Jeunes											7	2	6	7	22
396	École secondaire Cité-Supérieure											2	4	7	4	17
	Totaux	200	213	213	220	211	183	196	184	178	173	160	164	169	194	2658